

Discrimination à l'entrée des lieux de sortie
La législation belge en la matière reste insuffisante !

Le lundi 1 février 2016

Pour Fatoumata Sidibé, députée bruxelloise DÉFI, il est temps de prendre à bras le corps la problématique de la discrimination des citoyens d'origines plurielles, et en particulier des jeunes, à l'entrée des lieux de sortie en Région de Bruxelles-Capitale. *“La législation belge contre le racisme est bien insuffisante pour combattre cette forme spécifique de discrimination”*, déplore-t-elle.

La discrimination dans les lieux de sortie est une réalité à laquelle beaucoup de jeunes sont confrontés et ce, malgré l'existence de lois anti-discrimination. *“Les jeunes qui sont recalés à l'entrée d'une discothèque le vivent souvent mal, ce qui renforce le sentiment d'exclusion”*, indique la députée. Les pratiques de sélection, loin d'être marginales, semblent relever d'un problème structurel par lequel certains groupes sont plus concernés que d'autres.

Les motifs pour interdire l'accès sont très flous. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une interdiction radicale et absolue, mais bien d'une *«admission sélective»*. Il s'agirait, entre autre, de *“restreindre le nombre de jeunes d'origine étrangère de manière préventive, pour éviter une baisse de la fréquentation du lieu”*, souligne Fatoumata Sidibé.

Cette *«admission sélective»* aura pour conséquence *“que les personnes d'origine allochtone se verront refuser l'accès tout simplement en raison de leur origine. Alors que la plupart des exploitants reconnaissent le caractère inéquitable de ces pratiques, ils déclarent en même temps qu'en raison de la continuité nécessaire dans l'entreprise, ils ne peuvent pas (ou difficilement) se passer d'une telle mesure”*, pointait déjà le Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le Racisme en 2009.

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances rappelle qu' il est permis aux portiers de poser des actions préventives de contrôle pour maintenir le calme et l'ordre. *“Mais hélas, les limites de la loi sont souvent dépassées et on tombe dans le piège des généralités, du délit de faciès”*, regrette la députée.

Par ailleurs, la sensibilisation reste timide. Dans son dernier rapport, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances continue de dresser un pénible constat : *“Si des campagnes de sensibilisation ont permis d'attirer l'attention sur cette problématique, notamment au niveau des discothèques, le constat est fait que trop de jeunes d'origine étrangère ne réagissent plus et semblent se résigner à ces pratiques discriminatoires.”*

Partant, comme annoncé en juin 2015, Fatoumata Sidibé a déposé une **proposition de résolution** relative à la discrimination à l'entrée des discothèques et autres lieux de sortie. Ce texte est sur la table de la majorité.